



## Fusion de la Publicité foncière : ne pas rester au milieu du gué.

(nouveau réseau de proximité ou ancienne géographie revisitée).

Compte rendu partiel et partiel du CTL/NRP du 26 novembre 2021

2/3



Par Fabien DUBOST  
Elu en CTL pour FO DGFIP 27

### 1. La fusion des SPF est entamée depuis longtemps, et il fallait la finaliser.



Après plusieurs reports de la date de fusion des SPF, et de lourds travaux pour diminuer drastiquement les durées de publication, il est temps de sortir de cette situation inconfortable.

La date prévue est le 15 mars 2021.

Pour rappel, notre administration est sortie du régime des conservateurs des hypothèques, un des plus gros fromages de la République, ou une rente, le salaire du conservateur des hypothèques, était offerte à des cadres méritants. Bref, l'ancien régime. Avec un changement complet de mode de management et la dématérialisation des actes, la restructuration était inévitable.

### 2. Inévitable, mais négociable, car au milieu des changements géographiques, il y a les agents.

Et en particulier, les agents de Pont-Audemer.

image d'une ancienne table alphabétique des agents des hypothèques :

La Direction nous indique, sur le texte mis au vote :

*A compter de cette fusion intervenant après le mouvement d'initiative locale de janvier 2021 (cf. Dossiers de présentation des opérations de la 1ère vague du NRP inscrits à l'ordre du jour de la présente séance), les derniers agents des SPF de Pont-Audemer pourront transitoirement travailler à distance au sein du centre des finances publiques de Pont-Audemer tout en étant désormais membres du SPF-E unifié d'Évreux. Leur encadrement de proximité sera organisé en synergie avec la création de l'antenne fiscale décidée pour le site de Pont-Audemer dans le cadre du nouveau réseau de proximité des finances publiques de l'Eure.*



Autrement dit, nous partons, sur ce texte pour 1 seul SPF, mais sur 2 sites : Evreux et Pont-Audemer. Au moins pour les agents actuellement affectés à Pont-Audemer.



### 3. FO vote Pour ce compromis.

Nous considérons que c'est un bon compromis, car il préserve les 4 agents qui habitent Pont-Audemer, et qui devraient faire des centaines de kilomètres par semaine pour rejoindre Evreux chaque semaine. Sans même parler que de la qualité de la route qui relie les deux villes.

### 4. Coup de Théâtre : les agents de Pont-Audemer nous préviennent que la Direction a la ferme intention de ne pas appliquer ce compromis.

Pourtant, ce compromis donne aux agents de Pont-Audemer la possibilité d'obtenir une évolution pour eux: retraite, mutation sur place, etc...et comme syndicat, à FO DGFIP 27, nous défendons, avant tout, les agents.



B. -- CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Intensité traitée ou non	Date, nature et nature des formalités	Observations
	27/02 Novembre 1991 N° 90	Rep. 91P
	HYPOTHEQUE JUDICIAIRE	
	PROVISOIRE 12.12.1991	
	Pkt de TGI de ... au	
	projet de ...	
	... RADIEE	
	... le 13.10.1991	

En pleine séance, la Direction nous « explique » que nous avons mal compris le texte, et qu'elle a effectivement la volonté de faire déplacer les agents de Pont-Audemer à Evreux, dès le 16 mars prochain.

Il n'y a, de notre point de vue, aucune raison à cela : à Pont-Audemer, les agents ont montré leur capacité à travailler à distance, d'une part, et les m<sup>2</sup> disponibles sur ce site sont très largement suffisants, d'autre part. C'est loin d'être le cas à Evreux Politzer, pour les m<sup>2</sup>.

### 5. FO a donc la ferme intention de faire appliquer le texte pour lequel il a voté.

Nous ne comprenons pas la Direction. Quand celle-ci nous a présenté le texte, elle pensait quoi ? Nous l'avons voté, il faut l'appliquer. Sinon, il n'y a plus de confiance ni de dialogue social possible. Et surtout, c'est vraiment se moquer des agents de Pont-Audemer.

